

NOUVELLES REGLES ARBITRAGE

APPLICATION A COMPTER DU 13 FEVRIER 2017

Suite à la première mise en application au tournoi de France cadets Cannes (janvier 2017) nous vous confirmons que les nouvelles règles prendront effet sur toutes les animations et compétitions au niveau national à partir du 13 février 2017.

Cependant, suite aux différents tests, la fédération internationale de judo (FIJ) a décidé de modifier légèrement le règlement. Une nouvelle version en date du 4 février 2017 est en ligne sur le site de la FIJ :

L'arbitre doit pénaliser un athlète qui n'attaque pas immédiatement dans le cas d'une saisie dans l'une des 5 gardes non conventionnelles (la tolérance des 5 secondes de préparation est supprimée, nous revenons à l'ancienne règle).

Un rappel est effectué concernant la prise de l'ours à savoir que TORI doit avoir 1 main bien installée par une saisie du judogi de l'adversaire avant de lancer son attaque (sinon SHIDO).

Si vous avez besoin de renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser aux représentants de la commission nationale d'arbitrage de vos secteurs.

PRECISIONS

I. Benjamins

La mise en application des nouvelles règles se fait sans restriction.

Cependant les spécificités techniques non autorisées restent en application.

Pas de golden score. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il y aura décision : on tient compte des kinza, puis des shido, puis de l'activité (l'esprit des nouvelles règles étant que la technique prime sur la sanction).

II. Minimes

La mise en application des nouvelles règles se fait sans restriction.

Les spécificités techniques non autorisées restent en application.

1 minute de golden score à la fin du temps de combat, la différence de pénalités ne fait pas gagner. Ce sera le cas uniquement dans le golden score.

En cas d'égalité à la fin de la minute des golden score, il y aura décision : on tient compte des kinza, puis des shido, puis de l'activité (l'esprit des nouvelles règles étant que la technique prime sur la sanction).

III. Pour les passages de grades (shiai) :

La mise en application des nouvelles règles se fait sans restriction.

Pas de golden score = hikiwake si pas de valeur marquée.

COMMISSION NATIONALE D'ARBITRAGE

En cas d'égalité de waza-ari = pas de point = hikiwake.

Rappel : dans la mesure du possible on évite les sanctions (notamment les hansoku make) qui pénalisent le combattant qui a marqué une valeur.

Points : Ippon = 10 pts
Waza-Ari = 7 pts (quel que soit le nombre de waza-ari)

Pour la relation grade championnat lors des compétitions :

Ippon = 10 pts
Waza Ari = 7 pts (quel que soit le nombre de waza-ari)

Important : prise en compte des valeurs marquées pendant le golden score

IV. Logiciel de gestion des compétitions

La mise à jour complète du logiciel de gestion des compétitions sera faite après que toutes les règles soient adoptées définitivement. Ce sera le cas après les championnats du monde de Budapest (septembre 2017).

Toutefois, concernant la relation grade-championnat et le marquage des points lors des passages de grades, la mise à jour a été effectuée et sera effective à partir du lundi 13 février 2017.

Marc COLOMBO
Vice-président chargé des organisations sportives nationales, internationales et de l'arbitrage
Marc DELVINGT
Responsable de la Commission Nationale d'Arbitrage Membre de la DTN